

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL du 5 JANVIER 2016

Les Conseillers Municipaux acceptent-ils le dernier compte-rendu (*1^{er} décembre 2015*)

1° - LOCAL DE « ROSE ZEN INSTITUT » :

Le Service France Domaine estime ce bien à 40 000 € avec une variation possible de – à + 10 %. Nous vous proposons de le céder à 36 000 €. M. GUIBERT, restaurateur, souhaite acquérir ce bien.

2° - BAIL DE LA POSTE :

Le bail est à renouveler au 1^{er} janvier 2016 : 3 – 6 – 9 ans avec sortie triennale.

☞ Poursuite du loyer annuel : 11 904,74 €/an

☞ Indexation annuel avec le nouvel indice ILC (*Indice des loyers commerciaux*).

Il conviendra de faire, un diagnostic technique (*amiante*) et énergétique.

3° - DÉTERMINATION DU NOMBRE DE DÉLÉGUÉS DES COMMUNES AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS MAROLLAIS :

Mme le Maire de Peray ayant démissionnée, le nombre de délégués communautaires qui avait été défini en 2014 est caduc pour inconstitutionnalité.

Il convient donc à nouveau de voter pour fixer la représentation de chaque commune au sein de la Communauté de Communes. Actuellement Marolles-les-Braults dispose de 7 délégués.

Monsieur le Maire exposera en séance les différentes possibilités qui s'offrent au Conseil Municipal.

4° - COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX DU 14 DÉCEMBRE 2015 : Responsable : Claude MAUDUIT

Étaient présents : Claude MAUDUIT – Michel LUILLIER – Chantal MOISI – Guillaume TERTEREAU

1. Haie de laurier palme entre la propriété de M. LEVEAU et la Cantine Scolaire :

- Réduire sa hauteur et sa largeur

2. Tilleuls à côté de la Mairie :

- Enlever le gui

- Tailler les branches mortes

- Voir peut être arrachage d'un, qui semble mal en point... ?

3. Future salle omnisports :

- Tailler la haie, côté salle

- Abattre les pommiers

- Nettoyer le fossé (*ronces*)

4. Chemin pédestre – Rue Henri et Charles Chardon :

1^{ère} solution :

- Abattre une rangée d'arbres (*côté habitations*)
- Réduire la hauteur de la haie à 3 ou 4 mètres

2^e solution :

- Faire les deux côtés en même temps pour permettre une repousse plus rapide et plus harmonieuse.

5. Place des Tilleuls :

- Emplacement du luminaire cassé : le remplacer ou sécuriser l'endroit
- Entourage d'un tilleul cassé : le réparer
- Prévoir « Sacs à crottes de chien » sur un poteau
- Parking à vélos : non signalé ⇒ prévoir une signalisation

6. Place de la Gare :

- Repeindre les WC
- Enlever les tags

7. Route de Courgain – Lotissement « Le Bourg Neuf » :

- Prévoir une clôture au niveau de l'espace vert situé derrière le lotissement

8. Lotissement « Le Petit Clos »

- Mettre en place deux conteneurs fixes à ordures ménagères (*Réalisation Olivier BOULAY*)

9. Parking École au niveau de chez M. BATAILLE :

- Stationnement pour voitures
- Reculer les jardinières pour faciliter le passage (retrait de deux mètres)
- Taille des platanes : pas avant l'année prochaine... !!!

10. Parc Municipal – derrière local pétanque :

- Enlever les ronces
- Tailler la haie pour dégager le passage derrière le bâtiment

11. Haie rue Chardon – passage M. BOUVET :

- Couper la haie par le pied

12. Salle Polyvalente :

- Tailler les thuyas au lamier (voir pour une entreprise)

5° - MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION CONJOINTE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USÉES ET DU RÉSEAU D'ADDITION D'EAU POTABLE AVEC REPRISE DES BRANCHEMENTS – RUE DU Dr PAUL CHEVALIER et BOULEVARD DE LA GARE :

L'ouverture des offres a eu lieu. C'est la Société D.C.I. ENVIRONNEMENT qui a été retenue pour la somme de **19 909,00 € HT** (Lot 1 : 13 612,50 € HT – Lot 2 : 6 196,50 € HT)

6° - QUESTIONS DIVERSES :